

RAPPORT N° 91/6-21  
au Conseil Municipal

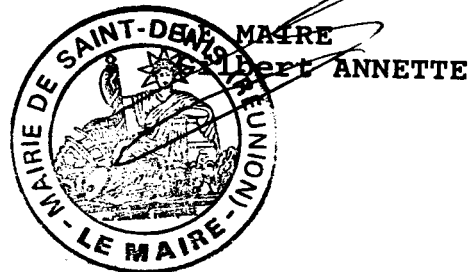
OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisitions de terrains (confer l'annexe) pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/6-21  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-21 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisitions de terrains (confer l'annexe) pour lesquelles des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 3

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991



(Conseil Municipal du samedi 14 décembre 1991)

Références Cadaastre	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
BR 1383	151 m2	Chemin de la Roseraie / Bretagne	Pedro MORENO	250 F/m2 pour 63 m2  (inférieur au seuil de consul- des Domai- nes)	Amiable après cession gra- tuite	Elargissement de la voie publique	901-210
BS 1066	120 m2	Chemin des Poivriers / Moufia	Olivier MIGNOT	150 F/m2  (inférieur au seuil de consul- des Domai- nes)	Amiable	Création d'une voie nouvelle prévue au P.O.S.	901-210
CE 474	164 m2	Chemin de la Léproserie / Montagne Saint-Bernard	Veuve Thérèse FONTAINE	50 F/m2  (inférieur au seuil de consul- des Domai- nes)	Amiable	Elargissement de la voie publique	901-210

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du samedi 14 décembre 1991  
et annexé à la Délibération n° 91/6-21

